



ANNIVERSAIRE SONITO
60
ans
1957 / 2017

**DOSSIER
DE PRESSE**

SONITO



Robert GIOVINAZZO
Responsable Technique

SERVICE TECHNIQUE

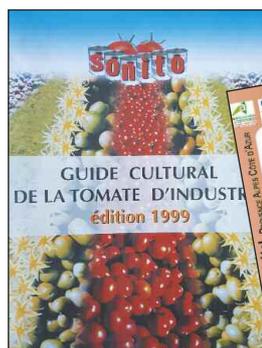
La SONITO a été créée en 1957, avec pour première mission l'établissement de Contrats entre les producteurs et les usines selon les accords signés en son sein, puis le contrôle de la validité des livraisons en usine selon ces mêmes contrats, et le contrôle des livraisons, prémisses de ce qu'est l'agrégage aujourd'hui.

En 1965, elle s'est dotée d'un Service Technique, avec Xavier BRANTHÔME et André LECOQ. Ils ont été rattachés directement à la ferme expérimentale du Centre Technique de la Conserve et des Produits Appertisés (CTCPA) à Puyricard, non loin d'Aix-en-Provence. Les producteurs qui rencontraient des difficultés avec leur production de tomates faisaient donc appel à ces ingénieurs.

Au sein de ce service technique 2 missions étaient menées : l'appui technique, à proprement parler, et la Recherche et Développement.

Bien que nous ayons dû réduire nos effectifs et nos missions, nous sommes toujours restés impliqués de façon directe ou indirecte en appui technique dans les démarches de traçabilité et d'accompagnement pour toutes les étapes du cycle de culture de la tomate destinée à la transformation :

- En collaboration permanente avec les semenciers, la SONITO vérifie la conformité des semences en contrôlant les analyses GEVES des entrées sur le territoire notamment pour les maladies de quarantaine.
- Toujours dans cette démarche amont de qualité et de traçabilité, la mission de l'ingénieur de la SONITO est aussi d'assurer chaque année la certification des pépinières et ce depuis les premières années avec les plants en racines nues puis les mini-mottes. Pour les Organisations de Producteurs (OP), cette charte de qualité, qui constitue un engagement annuel, permet d'assurer la fourniture de plants adaptés tant sur le plan sanitaire que physiologique, et donc compatible avec les exigences de la mécanisation de la plantation des tomates.
- Longtemps la SONITO a assuré le conseil technique individualisé dans le cadre de conventions signées avec les Organisations de Producteurs (OP). Ces dernières assurent aujourd'hui ces missions. La SONITO n'intervient uniquement qu'en expertise technique au niveau de la filière et pour l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal sur l'analyse du risque, alors qu'elle a été parmi les premières à remplir les Avertissement Agricoles pour les producteurs. Et, depuis les années 80, elle a fourni en ce sens un guide annuel adapté des produits de protection des cultures tout comme 3 versions du Guide Cultural, « la bible » pour les producteurs.
- Enfin, dans le cadre des accords interprofessionnels, il appartient aux OP de garantir la qualité de ce qu'elles livrent à l'usine. C'est la SONITO qui assure pour les **5 OP (APTO 2, APAAF, SUD LEGUMES, UNIPROLEDI, VALSOLEIL)** cette démarche de contrôle de l'agrégage qui correspondait déjà à sa toute première mission.



L'autre mission technique de la SONITO concerne le domaine de la Recherche et du Développement. Il faut réaliser qu'au milieu des années 60 il y avait tout à construire...

On peut souligner 3 grandes étapes sur les 50 dernières années :

De 1965 à 1975 : tout construire vers la performance économique.

Pendant cette période, les ingénieurs se sont partagés plusieurs thématiques pour l'amélioration du rendement agricole et pour les entrées en usine avec notamment la précocité.

Ils ont ainsi travaillé sur le choix de variétés spécifiques (Roma VF) pour qu'elles soient, à terme, dédiées à la transformation et non pas issues du marché de frais. Ils ont mis en avant la préparation du sol avec les planches ou buttes pour le réchauffement du sol et éviter l'asphyxie en améliorant ainsi la précocité. Ils ont expérimenté le semis direct, calé la densité de plantation, élaboré les premières fumures, calculé les doses d'irrigation gravitaire et en couverture intégrale, expérimenté la lutte contre les différents bioagresseurs (adventices avec les tous premiers herbicides, insectes, maladies,...) à l'aide des solutions chimiques de l'époque, testé les premières caisses plastiques ainsi que les mécanismes d'aides à la récolte...

Bref, ils ont balayé tous les moyens qu'ils pouvaient mettre à la disposition de la filière pour cette amélioration du rendement agricole et en usine.

Point important, cela s'est toujours fait en collaboration avec les experts des différentes thématiques abordées : Institut National de Recherche Agronomique (INRA), Centre national du Machinisme Agricole du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (CEMAGREF), Société du Canal de Provence (SCP), CTCPA...

De 1975 à 1995 : boum de la mécanisation et adaptation du système de culture.

Forts de ces travaux de la première dizaine d'années, les volumes entrés en usine ont nettement augmenté et la production a glissé vers le nord de la vallée du Rhône dans le SE et vers tous les départements limitrophes du Lot et Garonne dans le SO.

Avec l'augmentation du coût du personnel en plus, nous basculons dans l'avènement de la mécanisation pour l'ensemble du cycle cultural (buttes, semoirs, planteuses, appareils de traitements, conditionneurs de végétation et récolteuses). Le point d'orgue reste la création en 1985, avec les Ateliers de Clairefontaine (ACF) et le CEMAGREF, de la première récolteuse française qui a fonctionné dès les premiers essais. Nombre de récolteuses importées avaient été étudiées et plus ou moins recalées entre temps...

De même, l'efficacité de l'irrigation a été améliorée à l'aide du Canal de Provence et de l'INRA (avènement du goutte-à-goutte à la fin de la période). L'INRA a aussi et surtout fortement contribué à l'amélioration des systèmes de culture avec la SONITO au travers d'une Expérimentation Européenne qui a fait date : QUALITOM.

L'autre fil rouge de cette période est la création variétale, avec un sélectionneur au sein de la SONITO, René DAMIDAUX, qui a eu pour mission de créer une variété qui allie le rendement agronomique pour le producteur et le rendement en Matière



Sèche Soluble pour l'usine : Cantou, Pistou et surtout Caladou sont arrivées sur le marché à la fin de cette période-là, la dernière variété commercialisée et issue du programme étant TERRADOU.

Cette fin de période est aussi marquée par un bond en avant au niveau de la précocité pour la demande constante d'agrandir la période de livraison des tomates à l'usine : Les mini-mottes et la mécanisation automatique de la planteuse associée sont encore une création du triptyque SONITO-ACF-CEMAGREF.

1995 à nos jours : la performance agro-environnementale et la réglementation.

Effectivement, avec le recul, on s'aperçoit que le seul fil rouge qui reste sur les 50 années de R et D concerne l'expérimentation variétale avec la recherche de variétés adaptées aux terroirs, contraintes climatiques, et donc avec des résistances associées (TSWV, Bactéries, et maladies fongiques).

Le reste des travaux suit la continuité de ce qui a été déjà fait mais sous l'angle de l'agroécologie et de la réglementation de plus en plus draconienne. Tout comme les premiers travaux, qui exploraient la manière de cultiver cette tomate, et donc visaient un futur système de culture, nous tendons vers un autre système pour les années à venir.

La SONITO reste un acteur majeur dans l'accompagnement vers le changement.

L'objectif de la démarche de Recherche et Développement est un engagement d'aujourd'hui et de demain vers les évolutions majeures que sont :

- La génétique, avec des variétés toujours plus performantes et notamment qui intègrent de plus en plus de résistances, voire de tolérances comme celle récente sur le mildiou ;
- Les futurs systèmes de culture, avec la réduction des intrants par le développement de l'utilisation de paillages (biodégradables, engrais verts couchés, ...), de divers capteurs pour la gestion de l'eau, des fertilisants, voire même pour l'analyse du risque de maladies...
- Et, dans la relation avec les industriels, par ces mêmes systèmes de cultures et capteurs, pour une qualité encore plus poussée et dédiée de la tomate qui entre usine.

La SONITO, qui a accompagné depuis 60 ans les producteurs et les industriels dans toutes les grandes mutations de l'agriculture, a encore de nombreux défis à relever en matière de recherche et développement. Elle doit répondre aux attentes des producteurs, des industriels, des distributeurs et des consommateurs par la sélection de variétés toujours plus qualitatives et des systèmes de cultures intégrant des réglementations de plus en plus strictes et les objectifs de l'agroécologie. Un champ nouveau s'ouvre, celui de la qualité nutritionnelle des produits.



HISTOIRE DE LA SONITO

Les spécificités du monde agricole et de l'industrie agro-alimentaire ont rendu indispensable, dans l'intérêt tant des professionnels que des consommateurs, d'apprendre à se parler et à gérer intelligemment les relations au sein des filières afin de conduire des actions communes efficaces.

Chaque branche d'activité s'est organisée autour des familles professionnelles : production, transformation, négoce et distribution.

Ainsi, dans cette filière de la tomate transformée, le dialogue entre les producteurs et les transformateurs s'est très rapidement imposé. Ils ont su comprendre que la recherche de solutions à plus long terme serait garante des intérêts de chacun et ainsi que de ceux des consommateurs.

L'interprofession concernant la tomate destinée à la transformation est l'une des plus anciennes parmi les 74 existantes à ce jour, on retrouve en effet **une séance de mars 1956 du groupe Tomate de la Fédération Nationale de la Conserve Agricole** ou il est mentionné de la signature d'un contrat de culture adopté par les représentants des producteurs.

- **29 novembre 1957** : Création de la Société Nationale Interprofessionnelle de la Tomate (société anonyme à capital variable) avec un siège social à Paris 11 bis rue Scribe.

NB : Quatre collèges existaient à l'origine avec des Actions type A (Secteur Production), Actions type B (Secteur Transformation), Actions type C (Secteur des coopératives Agricoles de Transformation), D (Secteur de la Distribution).

- **Accord Interprofessionnel du 10 avril 1961** : premier accord relatif à la campagne 1961 des Tomates de Conserve entre les producteurs et les conserveurs.

- **Création d'un service technique à la SONITO en 1965** avec Xavier BRANTHÔME et André LECOQ qui étaient rattachés à la ferme expérimentale du Centre Technique de la Conserve et des Produits Appertisés (CTCPA) à Puyricard (Aix-en-Provence).

- **Transfert du siège de la SONITO de Paris à Avignon le 22 juin 1966.**

- **Transformation de la SONITO en association de la loi de 1901 le 7 avril 1972.**

- **Depuis 1976 membre de L'ANIFELT** (Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés) reconnue par les autorités françaises et communautaires en qualité d'organisation interprofessionnelle.

Les 4 présidents de l'Association SONITO

1957-1971 M. LESCOURET Fondateur de la SA SONITO

1972 - 1978 Paul PELLEGRIN

1979 - 1990 Maurice RAYMOND

1991-1999 Bernard MURE

2000 André BERNARD élu le 21 décembre 1999





Pascal LENNE
Directeur

INTERPROFESSION DÉFENDRE, SERVIR ET PROMOUVOIR

Il y a quelques semaines, je lisais dans la presse nationale que les Etats Généraux de l'Alimentation devaient aboutir à la construction d'une meilleure répartition de la valeur et d'un meilleur équilibre des forces entre distributeurs, industriels et producteurs avec comme objectif affirmé la mise en œuvre de pratiques devant aboutir à :

- Des prix plus rémunérateurs pour les agriculteurs,
- L'adaptation des productions aux attentes des différents marchés et des transformateurs.

En lisant ces lignes, je me disais à quel point la démarche qu'ont initiée nos prédécesseurs avec la création de la SONITO était dans l'ère du temps et que malgré ses 60 ans le fait interprofessionnel restait d'une grande actualité.

Depuis sa création, une de ses missions essentielles est d'animer cette filière de la tomate destinée à la transformation en maintenant et en développant le dialogue entre nos adhérents et en assurant la représentation et la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

En effet, dans un contexte économique depuis très longtemps internationalisé, difficile et mouvant, il est indispensable d'être vigilant et présent à tous les niveaux des prises de décisions pour garantir le maintien et le développement de la filière au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

C'est ainsi qu'au moment de toutes les réformes de la PAC de 2001, 2007 et de 2011, l'interprofession s'est pleinement investie et a pu, entre autres, obtenir la sauvegarde et le maintien des aides spécifiques à la production de la tomate. En 2010 notamment, la SONITO a obtenu l'intégration de nouveaux bénéficiaires ce qui sincèrement a été une grande réussite.

Dans le même temps, et plus particulièrement au cours de ces 10 dernières années, l'interprofession s'est pleinement engagée aux côtés des acteurs de l'aval pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les investissements réalisés dans la modernisation des usines de transformation.

La SONITO se situe entre les producteurs et les industriels ou plutôt se situe aux côtés des deux partenaires dans la volonté de faire réussir toute la filière.

POUR NOS PARTENAIRES PRODUCTEURS RÉUNIS AU SEIN DES OP :

APTO 2 ● UNIPROLEDI ● APAAF ● VALOSOLEIL ● SUD LÉGUMES



Les travaux d'expérimentation et les activités de représentation, de défense et de promotion des intérêts de la filière emmènent la SONITO dans les sphères nationales et européennes qui peuvent paraître aux producteurs bien éloignées des préoccupations de terrain.

Je pense en réalité qu'ils ont pleinement conscience que sans la SONITO, cette filière de la tomate destinée à la transformation ne serait pas visible à Paris et encore moins à Bruxelles.

POUR NOS PARTENAIRES TRANSFORMATEURS ADHÉRENTS DE LA FIAC (Fédération des industriels de l'alimentaire et de la conserve) ET DE FELCOOP (Fédération des coopératives fruitières et légumières) :

- CHAMPLAT ● CONSERVES FRANCE ● GUINTRAND ● LES JUS DE MARMANDE ● LOUIS MARTIN
- PROVENCE TOMATES ● RAYNAL ET ROQUELAURE ● SAS TOMATES D'AQUITAINE ● WILLIAM SAURIN



La perception des industriels par rapport à l'engagement interprofessionnel est certainement plus nuancée, d'autant que les dirigeants de la SONITO, mais aussi des interprofessions au plan général, sont plutôt issus de l'amont des filières.

Toutefois, les industriels de la SONITO sont très impliqués dans le fonctionnement de l'interprofession ce qui a permis, notamment, d'avoir une offre nationale sur des variétés qui répondent à leurs besoins spécifiques. Ils défendent le fait que l'intérêt général passe au-dessus des intérêts particuliers, ce qui a permis à cette filière de franchir des caps critiques.

La situation économique n'est pas simple pour valoriser la tomate de transformation, le marché est fortement perturbé à la fois par la restructuration d'entreprises européennes et de fortes importations mondiales.

Dans ce contexte, nous portons en permanence à l'attention de tous nos interlocuteurs et à toutes les occasions et dans toutes les instances, les efforts réalisés tant par les producteurs que par les transformateurs français pour proposer des produits tracés et de qualité.

C'est ce que nous voulons aussi réaffirmer à l'occasion de cet anniversaire. Notre filière doit continuer à chercher à se démarquer de la concurrence et elle dispose pour cela de nombreux atouts.

Il nous appartient de continuer nos actions sur le terrain en complément de celles réalisées dans les usines pour optimiser la qualité de nos produits.

Il faudra que la SONITO se dote des moyens nécessaires pour continuer à être présente dans toutes les instances pour défendre cette filière. Il faudra sans doute développer à côté de notre savoir-faire notre faire valoir et mieux communiquer à tous les niveaux notamment avec la marque « Fruits et Légumes de France » et les initiatives qu'elle porte.





André BERNARD
Président

INTERVENTION

Sortir de l'isolement, de la confrontation ou de la dépendance pour vivre ensemble d'une production agricole a nécessité pour les producteurs et les industriels transformateurs de tomate à apprendre à se parler et à gérer intelligemment une relation commerciale collective, c'est bien l'objectif premier de notre interprofession et la fonction essentielle de la SONITO.

On imagine assez bien comment les initiateurs de notre interprofession ont dû œuvrer dans la fin des années 50, parallèlement au développement de la démarche coopérative, pour faire comprendre à tous l'intérêt de s'inscrire dans une démarche collective. Ce 60^{ème} anniversaire est une belle occasion pour leur rendre hommage, sans leur action et leur énergie, la SONITO n'aurait pu exister et la pérennité de notre filière n'aurait pu être assurée.

C'est bien à partir de la mise en place des « contrats obligatoires » que la filière s'est organisée, après l'accord interprofessionnel national, le contrat d'engagement d'apport permet ainsi un approvisionnement régulier aux conservateurs et des prix négociés pour les producteurs.

Cette organisation a eu de nombreuses conséquences sur l'harmonisation de la filière, l'optimisation des outils industriels, les relations avec la distribution et les pouvoirs publics.

La SONITO constitue, depuis sa création, le lien naturel entre les acteurs pour animer cette filière, c'est aussi le principal interlocuteur des pouvoirs publics. C'est ainsi que notre interprofession a toujours été, et sera là, aux côtés de ses adhérents pour défendre notre filière. Ces actions sont menées à tous les niveaux : local, régional, national et naturellement européen.



Notre filière est malmenée par la concurrence internationale. La SONITO est là pour faire reconnaître et défendre la filière. Elle a cependant des parts de marché à reprendre afin que producteurs et industriels captent ensemble de la valeur ajoutée.

Sans vouloir tirer aucune gloire, admettons ensemble que l'action de la SONITO au niveau de la PAC a été décisive, notamment dans ses dernières années pour assurer la survie de notre filière dans des conditions acceptables pour tous.

En effet, depuis 15 ans, regroupées au sein de l'ANIFELT, nos interprofessions des Fruits et Légumes transformés négocient dans le cadre de la PAC pour défendre les intérêts des producteurs et transformateurs pour faire évoluer la réglementation au bénéfice de nos filières. Pour la SONITO, notre objectif est de faire revenir la filière à 50 % de la consommation française tout en conservant une production de qualité et une bonne rémunération pour les producteurs.

Cette volonté que nous avons au sein de la SONITO a aussi permis à ses producteurs, chacun à son niveau, d'être partie prenante pour sauvegarder la capacité industrielle et l'unité de production PROVENCE TOMATES. Sans accord interprofessionnel au sein de notre Conseil, cela n'aurait pas été possible.

La SONITO a développé et assure encore aujourd'hui de nombreuses actions, même si nous avons dû revoir il y a quelques années notre dimensionnement pour tenir compte des réalités économiques. L'interprofession exerce aujourd'hui pleinement ses missions essentielles que ce soit comme acteur institutionnel, animateur de la filière ou encore dans l'appui technique aux producteurs. Notre mission consiste aussi à accompagner les producteurs et les industriels dans la modernisation pour améliorer la qualité et la quantité des productions.

C'est le travail que nous menons au quotidien avec Pascal LENNE, qui est investi depuis longtemps à mes côtés pour mener tous les combats, et avec Robert GIOVINAZZO qui est le principal interlocuteur technique des producteurs sur le terrain. C'est aussi aujourd'hui l'occasion de les remercier pour leur action et pour leur énergie au service de notre interprofession et donc à votre service.

Il faut bien reconnaître que la taille de notre filière est très réduite, je donne souvent cette image : si toute la surface agricole française était de 100 hectares, nous occuperions avec nos tomates moins de 0,3 m². Pourtant nous existons au niveau national au sein de l'ANIFELT et si nous voulons survivre et même nous développer face aux instabilités qui découlent d'une concurrence internationale irrationnelle, nous n'avons pas d'autres voies que celle de prix raisonnés pour un des produits de qualité française dont la reconnaissance par le label « Fruit et légumes transformés de France » va constituer une étape essentielle.

L'avenir s'oriente vers une agriculture connectée avec des capteurs dans les champs pour optimiser l'irrigation, des capteurs contre les parasites, des stations météo (...), tout un ensemble d'outils pour optimiser les productions. Le défi de demain pour la filière est de produire de façon plus respectueuse de l'environnement tout en conservant une rémunération pour le producteur.



EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE **INTERPROFESSIONNEL**

- **1940 - 1943** : Création de l'Interprofession "Semences" et surtout d'organisations dans le secteur viti-vinicole :
Bureau du Cognac (1940)
Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (1941)
Comité Interprofessionnel des Vins Doux Naturels (1943)
- **Au lendemain de l'après-guerre, l'impératif de reconstruction et de modernisation de l'économie s'est traduit en agriculture par les lois d'orientation de 1960 et 1962.**
- **Loi d'orientation agricole du 5 août 1960** : Confie au gouvernement le souci de préparer un projet de loi en accord avec les professions intéressées, production, industrie, commerce, définissant les principes d'un système contractuel.
- **Loi du 6 juillet 1964** : Cette loi instaure l'accord professionnel « homologué » conforme à la politique agricole du Gouvernement et pouvant bénéficier des aides et avantages divers. Elle précise également le caractère obligatoire de l'accord pour les industriels et négociants. Les accords sont conclus entre organisations représentatives pour développer les débouchés, orienter la production en qualité et en quantité, régulariser les prix, équilibrer le marché.
- **Loi du 10 juillet 1975 fixe le cadre général de l'organisation interprofessionnelle pour inciter à la conclusion d'accords interprofessionnels sous l'égide de l'Etat** (Complétées par les lois successives de modernisation agricole). L'adoption de ce nouveau cadre réglementaire est **appliquée** dans la majorité des interprofessions et offre une réelle délégation de pouvoirs de la part de l'Etat.

Dans le cadre de cette loi et par l'arrêté du 4 octobre 1976 L'ANIFELT (Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés) est reconnue par les autorités françaises et communautaires en qualité d'organisation interprofessionnelle, au titre de ses 5 Interprofessions dont la SONITO.

Les interprofessions vont désormais être régies par les dispositions qui figurent aux articles L 632 - 1 et suivants du Nouveau Code Rural ; cette loi devant être complétée par un décret fixant les conditions de reconnaissance et de retrait de reconnaissance des interprofessions. A côté de leurs missions traditionnelles, les interprofessions ont de nouveaux objectifs en termes de sécurité, traçabilité et de qualité.

Après une période de remise en cause de **la fixation d'un prix national** par la DGCCRF et par Bruxelles, il est admis qu'un contrat type faisant l'objet d'un accord interprofessionnel étendu est considéré comme compatible avec les règles françaises de concurrence. (Art L632-5 du Code rural).

Par ailleurs, **les interprofessions ont su s'adapter à la mise en place progressive de la réglementation communautaire** (OCM Tabac, Fruits et Légumes, Vin) et leur existence même ne fait plus l'objet de contestation de la part des Autorités Communautaires (Communication du 26 Octobre 1990, Commission Européenne).

La contractualisation obligatoire apport de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

Ainsi, La contractualisation par contrat et clauses type passe, en tout état de cause par **un accord interprofessionnel pris dans le cadre d'une organisation professionnelle reconnue.**

PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA TOMATE TRANSFORMÉE EN FRANCE



Une consommation de **1,2 millions de tonnes** de tomates transformées (en équivalent frais)



Une production française de **200 000 tonnes** et **16 millions d'€**



12 entreprises de transformation dont 8 dans le Sud Est et 3 dans le Sud Ouest

100 % Organisations de Producteurs (OP)



3^{ème} importateur mondial (1 million de tonnes en équivalent frais)



180 exploitations
2 513 hectares dont
171 en Agriculture Biologique (7 %)
66 % des surfaces dans le Sud Est
34 % des surfaces dans le Sud Ouest



13 887 T de concentré (23 %)
30 288 T de jus 2002 (basse concentration) (50 %)
9 800 T de jus 2009 (jus à boire) (16 %)
6 631 T de tomates pelées non entières (TPNE) (10 %)
88 T de tomates entières pelées (0,15 %)